

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES du 18 février 2019 à 8h30 au 20 mars 2019 à 17h00, durant 31 jours consécutifs.

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, en qualité de géomètre expert Foncier DPLG, a été désignée commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de PAU. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public sur support papier en Mairie Annexe d'ONDRES, pendant la durée de l'enquête, du 18 février 2019 à 8h30 au 20 mars 2019 à 17h00, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie annexe : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les pièces du dossier seront également consultables sur un poste informatique en Mairie annexe d'ONDRES aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie d'ONDRES, 2189 avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune d'ONDRES à l'adresse suscitée dès la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune d'ONDRES : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier électronique avec une taille maximale de 8 MO pour les pièces jointes, à l'adresse suivante : enqueteeauxpluviales@ondres.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La personne responsable de l'enquête publique est le Maire de la Commune d'ONDRES qui peut être contacté à l'adresse électronique contact@ondres.fr ou au 05 59 45 30 06.

Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, commissaire enquêteur, sera présente pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites du public aux dates et heures suivantes en Mairie annexe d'ONDRES :

- Le lundi 18 février 2019 de 8h30 à 12h00 ;
- Le vendredi 8 mars de 8h30 à 12h00 ;
- Le mercredi 20 mars 2019 de 13h30 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie d'ONDRES et à la préfecture des Landes pour y être tenue sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet : www.ondres.fr rubrique la mairie sous-rubrique les enquêtes publiques.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Commune d'ONDRES. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet.



Le Maire
Éric GUILLOTEAU